

Compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2022

Madame la Maire, Sandrine Roux ouvre la séance à 20h30.

2 membres du conseil sont excusés ce soir, pouvoirs de vote donnés à Madame le Maire.

Le conseil autorise Madame la Maire à rajouter un point à l'ordre du jour :

La mise à disposition des agents de la communauté de communes pour le besoin de la commune.

1) Validation du PV de la séance précédente.

Le PV de la séance précédente est validé par le conseil municipal

2) Nouveau service instructeur en urbanisme.

Le service instructeur en urbanisme était géré par la mairie de Langeac. Ce service concernait les permis de construire, les certificats d'urbanisme... 9 mairies l'utilisaient mais il s'est arrêté le 31 décembre 2021.

Une société privée «ADS COM », (25 ans d'expérience), propose à la commune une convention pour instruire les demandes, service entièrement dématérialisé. Cette convention sur 3 ans offre un service sur mesure pour le traitement des autorisations d'urbanisme.

A titre informatif, 52 actes ont été recensés en 2020 pour la commune de Chanteuges, pour un coût de 5766.40€, avec ADS COM, cette facture aurait été de 4 383€.

Vote : 11 pour

3) Collecte des Redevances d'Occupation du domaine Public (RODP) par la SDE.

La commune de Chanteuges, comme toutes les autres communes, perçoit des redevances pour tous les réseaux électriques et de communications qui passent sur le territoire communal. Certains opérateurs ne s'affranchissent pas de cette redevance, c'est donc un manque à gagner pour les communes. (Orange depuis 2017). Pour éviter cela, le Syndicat Départemental d'Energies propose de regrouper les 150 communes de Haute Loire, afin d'effectuer ce service pour elles. Ce service ne portera que sur les RODP dues par les opérateurs de communications électroniques : Orange, SFR, Bouygues... ENEDIS (qui paie régulièrement) n'est pas concernée par cette demande. L'argent ainsi récupéré sera gardé de côté par le SDE et reversé plus tard, lors de divers travaux sur ses réseaux, sans perte sur cette somme. Grâce à la demande nous pourrions récupérer les 5 dernières années de redevances impayées.

Vote : 10 pour / 1 abstention

4) Adhésion aux missions « assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures ».

Cette délibération est votée chaque année, elle englobe le logiciel comptabilité de la mairie ainsi que ses mises à jour et la convention avec le centre de gestion. Cela représente un budget de 510€/an pour la commune.

Vote : 11 pour

5) Participation frais scolaires 2020/2021 et 2021/2022 de l'école de la Présentation de Saugues

Une convention pour 2 ans est mise en place pour que la commune de Chanteuges participe **par moitié** aux frais scolaires d'un enfant en garde alternée sur la commune qui va à l'école à Saugues (La maman habite Venteuges). La commune de Chanteuges prendra en charge la moitié les frais scolaires à hauteur de 400€ pour 2020/2021 et 500€ pour 2021/2022 pour cet enfant.

Vote : 10 pour 1 abstention

6) Participation frais scolaires année 2021/2022 des écoles Jules Ferry et de la Présentation de Langeac

La participation de la commune pour les enfants habitant sur celle-ci et allant à l'école publique Jules Ferry de Langeac s'élève pour l'année scolaire 2021/2022 à : **18 038.70€**

9 élèves en élémentaire : 1032,10€/an/élève

-5 élèves en maternelle : 1749,96€/an/élève

Vote : 11 pour

La participation de la commune pour les enfants habitant sur celle-ci et allant à l'école privée de la Présentation à Langeac s'élève pour l'année scolaire 2021/2022 à : **22256,48€**

-8 élèves en élémentaire : 1032,10€/an/élève

-8 élèves en maternelle : 1749,96€/an/élève

Vote : 10 pour, 1 contre

7) Modification des statuts du Syndicat des Eaux et d'Assainissement d'Auteyrac

Suite au projet de la loi NOTRe, les compétences SPANC (assainissement individuel), ainsi que les contrôles ont été redonnés aux communes. Actuellement c'est le syndicat des eaux d'Auteyrac qui réalise ces prestations. Mme la Maire informe l'assemblée de la modification des statuts du syndicat des eaux et d'assainissement d'Auteyrac adoptée à la séance du 07/12/2021. Le conseil municipal valide ces changements de statuts qui redonnent un représentant de la commune à la section SPANC.

Vote : 11 pour

8) Tarifification du stationnement sur l'aire de camping-car

Actuellement, l'aire de stationnement des camping-cars ou caravane à la gare de Chanteuges, dispose d'un point d'eau et de vidange gratuits. Cette aire est limitée à un stationnement maximum de 72h, une boîte de «collecte participative» est à disposition des usagers sur le site. Malheureusement, elle n'est pas utilisée à la mesure de l'intense fréquentation du site. Le conseil municipal décide donc de tarifier ces emplacements pour les nuitées de la même manière et avec le même tarif que sur l'aire de la Gravière, soit :

- 1,50€ par adulte et par nuit
- 1,00€ par enfant (-18ans) et par nuit
- Pas de « garage mort » (stationnement pour la nuitée de camping-car ou caravane sans occupant)

Au même titre que sur l'aire de la Gravière, le régisseur passera collecter les sommes dues chaque jour sur la période du 1er mai au 15 octobre. Cette modification de ces conditions de séjour sur l'espace de la gare sera accompagnée d'une nouvelle communication sur le terrain (panneau), mais aussi sur les réseaux d'information (site internet, page Facebook, Office du Tourisme, divers sites d'information touristique comme Park4night...)

De plus, un arrêté municipal sera pris pour l'interdiction de stationnement pour la nuitée de camping-car ou caravane sur les divers parkings de la commune (place Canteugheol, parking de la Salle des Fêtes, parking du cimetière, parking de l'abbaye...), il sera donc interdit d'y séjourner et d'y dormir.

Vote : 11 pour

9) Allocations de compensation de la CCRHA

Une allocation de compensation, votée en conseil communautaire, est donnée à la commune de Chanteuges. Elle s'élève à 51 045€, à laquelle on retranche 13 650€ qui vont au SDIS. **L'allocation est donc de 37 394€.**

Vote : 11 pour

10) Travaux et subventions AURA CAR2

Deux dossiers de subventions seront demandés : le dossier AURA (bonus ruralité) qui concerne la rénovation de la salle des fêtes (stores et chaudière à plaquettes) et un deuxième dossier, nommé CAR2 qui concerne lui l'aménagement du centre bourg (achat de terrain, parking...). Le conseil autorise Madame la maire à demander ces subventions.

Vote : 11 pour

11) Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Le conseil Mme le Maire à payer les dépenses d'investissement dans la limite de 87 492€ avant le vote du budget définitif 2022.

Vote : 11 pour

12) Assistance technique INGE 43

1 fois par an, nous validons une convention pour l'intervention d'un technicien d'INGE 43, qui effectue une assistance technique, c'est-à-dire un contrôle de la station d'épuration et des lagunes. Cette convention coûte 558€.

Vote : 11 pour

13) Mise à disposition des agents de la communauté de communes pour le besoin de la commune.

Lors d'absences de nos salariés (congés, arrêt maladie...), la CCRHA met à disposition des agents afin de pouvoir effectuer des tâches importantes (principalement les tontes estivales), mais cela peut correspondre à plein d'autres travaux techniques. C'est une convention très large, avec pour gros avantage, pas de minima et maxima de jours à effectuer. Le tarif est de 30€/heure/agent.

Vote : 11 pour

Le conseil étant terminé, Mme La Maire lève la séance à 22h30.

Romain BAYOUT